



Montreuil le, 7 avril 2009.

A Monsieur Didier LOMBARD
Président Directeur Général
De France Télécom
6 place d'Alleray
75015 PARIS

Objet : octroi des ponts des 1^{er} et 8 mai 2009

Monsieur le Président Directeur Général,

Les résultats de l'entreprise sont le fruit du travail du personnel.
Au-delà des mesures salariales que revendique la CGT (hausse des salaires au minimum équivalent à la perte du pouvoir d'achat, revalorisation des compléments France Télécom, le 13^{ème} mois ...), l'octroi des samedis 2 et 9 mai 2009 pour permettre au personnel de disposer des deux ponts, n'est qu'un juste retour.

Pour les agents qui seraient amenés à assurer la continuité de service, la CGT revendique la double compensation.

La CGT revendique également la ré-attribution immédiate du repos exceptionnel supprimé dans le cadre de la journée de solidarité.
Cette journée doit être prise en charge par France Télécom.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Fédération
Catherine Jacomet
DSC Adjointe